

## ARRETE RECTORAL DEC 3 / XIII / 19 / 327

Portant ouverture de la session 2020 conduisant à l'obtention du certificat de  
professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

La rectrice de l'académie de Grenoble,  
Chancelière des universités

Vu le décret N°2017-791 du 5 mai 2017,  
Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention  
du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de  
professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire sera ouverte dans  
l'académie de Grenoble du mercredi 18 septembre 2019 au vendredi 30 octobre 2020.

**Article 2** : Le registre d'inscriptions sera ouvert du mercredi 18 septembre au vendredi  
11 octobre 2019 au rectorat de Grenoble.

Les dossiers d'inscription devront être retournés au rectorat, pour le 11 octobre 2019,  
cachet de la poste faisant foi.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution  
du présent arrêté.

Grenoble, le 29 août 2019



Fabienne BLAISE